

1 acceptation sur 37 : c'est le chiffre qui vient contredire le dernier titre alarmiste de Marianne sur une prétendue « immigration psychiatrique »

**DESINFOX-
MIGRATIONS**

[Désinfox-Migrations](#)

5 703 abonnés

17 janvier 2026

Derrière les formules choc sur une prétendue « immigration psychiatrique », la réalité administrative raconte une tout autre histoire. Notre analyse du cadrage adopté par Marianne montre comment quelques cas exceptionnels sont transformés en phénomène général, au prix d'amalgames et d'une dramatisation qui servent avant tout à légitimer un durcissement politique.

« La France des déséquilibrés » : un cadrage médiatique orienté

[L'enquête publiée par Marianne](#) le 15 janvier 2026 opère un cadrage problématique en cherchant à associer immigration en situation irrégulière, troubles psychiatriques et dangerosité. Cette construction est visible dès la une — « La France, terre d'accueil des déséquilibrés » — qui installe une équivalence implicite entre migration, maladie mentale et menace pour la société. Il ne s'agit pas d'un simple choix de formule provocatrice, mais d'un angle éditorial qui oriente l'ensemble de la lecture et conditionne la réception des faits exposés. En posant d'emblée que la France accueillerait des « déséquilibrés », l'article crée un horizon d'interprétation où chaque exemple ultérieur vient confirmer une thèse préétablie.

Le terme de « déséquilibré », dépourvu de toute valeur clinique, est considéré comme stigmatisant et dégradant par des institutions de santé publique et des associations spécialisées. Plusieurs rapports, notamment de Psycom, recommandent d'éviter ce vocabulaire, car il entretient la confusion entre maladie mentale et dangerosité et contribue à la marginalisation des personnes concernées. Il ne correspond à aucun diagnostic, aucune catégorie psychiatrique, aucun critère clinique. Il sert surtout à désigner quelqu'un perçu comme « fou », « instable » ou « dangereux », sans nuance ni précision. C'est donc un terme stigmatisant, car il réduit une personne à une supposée

altération mentale, sans reconnaître la diversité des troubles psychiques ni la complexité des situations.

Statistiques vs Faits divers : la fabrique d'une menace imaginaire

L'enquête repose ensuite sur une accumulation de faits divers violents impliquant des personnes étrangères souffrant de troubles psychiatriques. Ce procédé narratif, fréquent dans les discours anxiogènes, ne permet pourtant en aucun cas d'établir l'existence d'un phénomène général. La répétition de cas spectaculaires donne l'illusion d'une tendance lourde sans jamais s'appuyer sur des données globales, comparatives ou contextualisées. L'absence de mise en perspective statistique est d'autant plus problématique que la littérature scientifique montre de manière constante que les personnes souffrant de troubles mentaux sont bien plus souvent victimes de violences qu'auteurs (voir notamment [cette étude de 2020](#) qui montre qu'elles sont trois fois plus souvent agressées qu'agresseurs).. En matière de migration, la recherche souligne que l'exil est en soi un puissant [facteur de dégradation de la santé mentale](#), la violence et la précarité du parcours migratoire générant une souffrance psychique bien plus qu'elles ne la précèdent. Enfin, la recherche établit que l'immigration n'est pas corrélée à une hausse de la criminalité violente. De nombreux travaux montrent qu'elle [n'est pas source de délinquance](#) et invitent à [contextualiser précisément ces chiffres](#). En omettant ces éléments, l'article fabrique une perception biaisée de la réalité, où l'exception devient la norme.

Cette construction est renforcée par l'usage récurrent d'une entité abstraite — « l'opinion publique » — présentée comme exaspérée, inquiète ou indignée. Or l'article ne fournit aucun élément permettant d'étayer ces affirmations : aucun sondage, aucune étude d'opinion, aucune donnée empirique. L'« opinion publique » devient ainsi un personnage commode, convoqué pour légitimer un récit alarmiste sans démonstration, alors que [les travaux récents de Vincent Tiberj](#) démontrent que la construction de cette figure médiatique ne résiste pas à l'analyse des faits. Ce procédé rhétorique permet de naturaliser des émotions ou des jugements qui ne sont en réalité que des projections éditoriales.

Psychiatrie et immigration : une pathologisation sélective de la violence

Le traitement de la question psychiatrique participe également à une pathologisation sélective de la violence. La frontière entre terrorisme, radicalisation et troubles mentaux est présentée de façon fluctuante, selon ce qui alimente le mieux l'émotion ou l'indignation. La maladie mentale devient un argument malléable, tantôt explicatif, tantôt disqualifiant, mais rarement abordé comme une question de santé publique nécessitant des moyens, de la continuité de soins et une approche déstigmatisante. Ce cadrage contribue à renforcer une représentation dangereuse : celle de personnes malades perçues comme intrinsèquement imprévisibles et menaçantes, en particulier lorsqu'elles sont étrangères. Il occulte également un fait essentiel : la psychiatrie

française souffre d'un manque de moyens structurel, qui affecte l'ensemble des patients, quelle que soit leur nationalité.

Par ailleurs, affirmer que les neuroleptiques “existent généralement” dans les pays d'origine ne saurait suffire juridiquement : le droit français comme le droit européen imposent un examen individualisé de chaque situation, et une mesure d'éloignement ne peut être fondée sur une généralisation abstraite mais sur l'évaluation concrète de l'accès réel, effectif et continu au traitement pour la personne concernée.

Réalité des chiffres : un système qui refuse 36 dossiers sur 37

L'article introduit ensuite un angle économique en évoquant le coût pour la collectivité, renforçant encore la logique de suspicion. Pourtant, les chiffres cités montrent que les demandes de report d'éloignement pour motif psychiatrique sont rares et très majoritairement refusées. Le décalage entre la réalité administrative et la mise en scène d'un système prétendument abusé illustre une stratégie discursive classique : suggérer un problème massif à partir d'exceptions, puis interroger la légitimité de la solidarité publique. Cette mise en scène contribue à construire l'idée d'un « fardeau » migratoire sans jamais examiner [les données disponibles](#) ni [les obligations légales](#) en matière de droit au soin.

En associant implicitement immigration, troubles psychiatriques et dangerosité, ce traitement médiatique alimente des peurs sociales infondées et participe à la stigmatisation de populations déjà vulnérables. Il contribue également à brouiller la compréhension des enjeux réels, qu'il s'agisse de la coopération consulaire, de la politique de rétention, de la prise en charge psychiatrique ou des mécanismes de radicalisation.

Responsabilité journalistique : de l'information au commentaire politique

En clôturant l'article sur une citation qui présente les principes humanitaires comme excessifs face à un « réel » supposé plus dur, sans contextualisation ni contrepoint, le journaliste adopte un cadrage normatif qui relève davantage du commentaire politique que de l'information. Ce procédé brouille la frontière entre faits et opinions et contrevient aux exigences déontologiques de pluralisme, de contextualisation et de neutralité pourtant réaffirmées par la [Charte de Marseille](#), qui impose aux journalistes de ne pas sacrifier la précision factuelle au profit de discours stigmatisants.

Dans un contexte de crispation du débat public, cette approche pose une question centrale de responsabilité journalistique. Informer ne consiste pas seulement à rapporter des faits, mais à leur donner un cadre qui permette de les comprendre sans nourrir des amalgames. En l'état, l'article contribue davantage à entretenir des représentations anxieuses qu'à éclairer sereinement un enjeu complexe mêlant politiques migratoires, santé mentale et sécurité publique. Il illustre les dérives d'un

traitement médiatique qui privilégie l'émotion, la dramatisation et l'opinion supposée au détriment de la rigueur, de la contextualisation et de la nuance.

Info complémentaire

Emission Europe 1 vendredi 16 janvier 2026 :

<https://www.europe1.fr/emissions/eliot-deval-et-vous/regularisation-et-sante-mentale-nous-sommes-le-seul-pays-au-monde-a-proposer-quelque-chose-daussi-genereux-rappelle-la-journaliste-rachel-binhas-879878>